



CODE DES ACTIVITES ASSOCIATIVES

ANNEE SCOLAIRE 2009 - 2010



« Les activités associatives font partie intégrante de la scolarité, elles sont obligatoires pour tous les étudiants. »

Elles ont pour objet de permettre aux étudiants :

- ◆ de développer leur sens des *responsabilités*, leur *expérience*, l'*esprit d'équipe* et d'*initiative*
- ◆ de multiplier les contacts entre élèves de l'Ecole d'une part, entre ces derniers et l'environnement extérieur d'autre part, afin de compléter les formations dispensées, en particulier dans les domaines sportifs et artistiques.
- ◆ de développer la notoriété de l'Ecole auprès des entreprises, des médias, des étudiants français et étrangers, des lycéens et, en outre, de contribuer à l'effort de réflexion sur tous les sujets qui constituent les défis d'aujourd'hui, tout en prenant part à l'effort de solidarité à l'échelle nationale et internationale.

1 HOMOLOGATION DES ACTIVITES

Seules les activités homologuées par la Direction peuvent recevoir l'aide matérielle de l'Ecole, utiliser le label associatif de l'école ou intégrer le nom de l'école dans leur désignation ou quelque document que ce soit et donner lieu à notation.

Pour être homologuée, une activité doit remplir les conditions suivantes :

- ◆ être réalisée par une association Loi 1901 juridiquement en règle (statuts déposés, bureau désigné, compte bancaire en fonctionnement). Un double de ces documents doit obligatoirement être remis à la Direction de l'école dès la désignation du bureau.
- ◆ avoir un objet conforme aux critères définis, et agréé par la Direction de l'Ecole. Les membres et dirigeants légaux de l'association doivent être élèves en cours de scolarité d'un établissement du Groupe PGSM (sauf pour les associations d'anciens élèves).

1.1 Les associations spécifiques à l'ESG

◆ **Bureau des Elèves**

Le BDE représente les élèves de l'école auprès de la Direction et à l'extérieur. Il organise le Séminaire d'intégration, où se forment l'esprit ESG et les liens entre bizuths et anciens ainsi que des voyages, des interviews, des soirées, des conférences... Il est présent tous les jours sur le terrain et sa campagne électorale annuelle allie organisation, fête et folklore.

◆ **ESG Conseils Services**

L'ESG Conseils Services propose ses services aux entreprises dans des domaines variés, tels que : consulting, études de marché, animations commerciales, télémarketing, informatique, événementiel... En appliquant des notions de cours aux problèmes concrets rencontrés par ces entreprises, les étudiants ont la possibilité de financer leurs études et d'acquérir une solide expérience du monde du travail. L'association développe une collaboration étroite et constante avec de grandes entreprises (Sony, La Poste, Apple, Etam, Samsung...). Ses membres bénéficient d'une dispense de cotisation associative.



◆ **Média ESG**

Témoin de la vie associative de l'E.S.G., l'association regroupe le journal de l'école, la Radio, les reportages photos et les journaux télévisés. Elle édite aussi l'album des meilleurs moments de l'année (le Year Book), véritable livre d'histoire pour tous les étudiants et les vidéos des événements de l'école.

◆ **U Discover**

Cette association permet à l'étudiant d'évoluer, d'être flexible et d'être ouvert sur l'extérieur durant sa scolarité. La Pédagogie Découverte est un programme transversal, centré sur l'action et développant les valeurs suivantes : l'audace, l'ouverture, l'humilité et l'éthique.

La pédagogie découverte intègre la gestion des contradictions en poursuivant, à travers un programme innovant, la recherche d'un objectif : Former des managers responsables, ouverts à la connaissance et à la découverte des autres, rapidement opérationnels, dans un monde globalisé en perpétuelle évolution.

◆ **BDS ESG**

Cette association a pour vocation de former des équipes sportives constituées d'étudiants de l'ESG, et d'organiser le séminaire au ski. Le Bureau des sports ESG comporte différentes activités, composées pour la plupart d'équipes masculines et féminines:

- Football
- Basket-ball
- Tennis
- Handball
- Fitness
- Volley-ball
- Boxe
- Urban Soccer
- Ping-pong
- Natation

◆ **BDA ESG**

Le Bureau des Arts est l'association chargée de l'organisation de divers événements artistiques et culturels, sur le thème du théâtre, de la danse, de la musique, du cinéma.

◆ **G du coeur**

G du cœur est une association permettant aux étudiants de participer tout au long de l'année à des actions caritatives ou humanitaires. G du cœur te permettra notamment de participer au Téléthon, de collecter des dons pour diverses associations....

◆ **Info Promo E.S.G.**

Association dont le but est de promouvoir l'école à travers toute la France par le biais de salons, conférences... Chargée également d'organiser les journées portes ouvertes, elle accueille et conseille les candidats. Ses membres bénéficient des avantages ci-après :

- bénéficier gratuitement, de certains objets griffés au nom de l'école ou de toute autre association (t-shirt, sweat ou sacoches)
- d'une carte de 500 photocopies
- dispense de cotisation associative.

En outre, tous les frais de transport, hébergement, nourriture nécessaires pour leurs missions seront pris en charge par l'école.

◆ **UEJF ESG**

Association culturelle qui permet de mieux faire connaître à tous le judaïsme et Israël. L'UEJP propose des conférences, des cycles de réflexion, des soirées à thème, des week-ends. L'UEJP est affiliée à l'UEJF nationale.



◆ **L'ARESG**

L'Association ARESG 974 vise à développer les échanges entre les anciens et les étudiants réunionnais de l'école. La mission de l'association est d'accompagner les étudiants réunionnais dans leur procédure d'installation à Paris et de faciliter leurs démarches administratives, les bourses, le logement... Enfin, l'ARESG vise à faire découvrir île aux étudiants de l'école et du Groupe, via de nombreuses manifestations dans les locaux

◆ **ESG Sensation**

ESG Sensation est une nouvelle association pour l'instant affiliée au Bureau des Sports, qui a comme but principal la création d'un raid aventure composé de sports à sensation. Ce raid devra véhiculer auprès des étudiants des valeurs fortes comme le respect de l'environnement, le dépassement de soi, l'esprit d'équipe, mais aura aussi vocation à sensibiliser les étudiants sur les handicaps. D'autre part, l'association proposera des sorties découvertes, et saura se montrer très active sur la scène étudiante dès cette année !

◆ **Mouv'ESG**

Mouv'ESG est plus qu'une association, c'est un mouvement politique neutre qui aura pour objectif de faire découvrir l'environnement politique et ses rouages aux étudiants, que ce soit à travers de grandes conférences, débats ou encore des sorties afin de découvrir nos institutions. . D'autre part, les intervenants viendront de différents bords politiques, le but principal de Mouv'ESG étant d'aider les étudiants à se forger une opinion. Enfin, l'association aura deux parrains, Jack Lang ou Bertrand Delanoë (à confirmer) et Nadine Morano (confirmée).

1.2 Les associations communes aux écoles du GROUPE P.G.S.M.

◆ **Forum Entreprises**

Association chargée d'organiser le FORUM Ecole-Entreprises (les entreprises viennent à l'école pour se présenter, offrir des stages et des emplois). Elle met en place, également, des conférences-débats sur la finance, le commerce international... Avec une centaine d'entreprises présentes, le FORUM du groupe PGSM est l'un des plus importants des Grandes Ecoles de Commerce. La Journée Internationale rassemble les principales entreprises, les banques, les juristes concernés par un pays à l'honneur.

◆ **Chart Finance**

Elle fait découvrir le monde de la bourse par le biais d'écrans Reuters, établit des contacts entre élèves et professionnels de la finance, organise un concours de gestion boursière. L'association bénéficie du label Point Bourse.

◆ **Les anciens**

L'Association compte 22000 membres (Groupe PGSM) occupant des responsabilités en France et à l'étranger, notamment : USA, Grande-Bretagne, Chine, Espagne, Maroc, Congo, Cameroun, Côte d'Ivoire. Elle diffuse un bulletin de liaison qui informe les anciens élèves des manifestations et activités du Groupe PGSM et des offres d'emplois émanant de cabinets de recrutements et d'entreprises. L'Association édite chaque année l'annuaire des anciens élèves et organise des groupes de travail et des réunions autour de personnalités du monde économique.

◆ **BDS PGSM**

Le bureau des sports PGSM propose des activités complémentaires au BDS ESG.

Cas particulier de l'association BDS PGSM:

Pour les sports, chaque activité sportive a son bureau et désigne un représentant qui figure au Bureau des Sports pour coordination, compétitions collectives,...



Seules les activités liées aux sports de compétition, les membres actifs du département activités sportives et loisirs feront l'objet d'une notation.

1.3 Contrôle et notation des associations

Organes de direction dédiés Associations	
Armand DERHY	BDEG, BDA ESG, G du Cœur, Média ESG, UEJP, ESG Conseils Services, BDS ESG, U Discover, LuxESG
Patrice GUILLON	BDEF, BDE BBA, Chart PGSM, BDA PGSM, BDH PGSM
Olivier SERQ	BDECI, BDS PGSM
Guy FILLIASTRE	Forum PGSM
Celine VIGOUROUX D'ARVIEU	Associations des Anciens
Adeline BOTTINE	Info Promo
Servane GANDAIS	Buddy Network

La communication des associations est sous le contrôle de **Morgane LENEVEU**.

Tous les élèves doivent acquitter une cotisation annuelle, à l'exception des élèves des MBA Spécialisés, d'Info Promo et de l'ESG Conseils Services.

Les élèves n'ayant pas acquitté leur cotisation sont considérés comme non inscrits à une association et ont de ce fait la **note de 0/20**.

2 ORGANISATION ET RESPONSABILITES DES ASSOCIATIONS

Chaque association doit élire son bureau chaque année en Avril et organiser au moins 2 assemblées générales (A .G.) par an : l'une en fin d'exercice pour l'élection du nouveau bureau et le quitus de l'ancien, et l'autre en milieu d'exercice (janvier). L'ancien bureau garde ses prérogatives durant 30 jours après l'élection.

A chaque A. G., les membres du bureau doivent présenter le bilan de leurs activités et les comptes de résultats et demander un vote de confiance ; ils doivent démissionner s'ils ne l'obtiennent pas.

Lors du changement de bureau, l'ancien bureau doit remettre au nouveau toutes les correspondances, archives, fichiers, mobilier et tous actifs existant – toute utilisation de fichiers d'élèves, d'anciens élèves, de clients ou fournisseurs par des personnes n'ayant plus de responsabilité dans les associations, ou par des élèves ou anciens élèves de l'école à des fins personnelles sera considérée comme un délit pénal.

Chaque bureau d'association doit se réunir, au moins, une fois par quinzaine et établir lors de ces réunions un compte rendu mentionnant les présences, à remettre à tous les adhérents.

N.B. Les campagnes électorales ne devront pas durer plus de 2 jours, ni perturber les cours (l'alcool et la musique « forte » sont interdits).

Les membres de chaque association sont regroupés en équipes qui constituent des pôles d'activités associatives (PAA). Le bureau qui dirige l'association doit fixer à chaque équipe un objectif annuel dans le cadre du projet associatif.



La comptabilité de l'association doit être très précise et être tenue conformément aux obligations légales. Une information complète doit être fournie aux adhérents à chaque réunion.

Un exemplaire du compte rendu des assemblées générales et des comptes doit être remis à la Direction au plus tard 10 jours après les Assemblées Générales de Janvier et de Mai. Le rapport d'activité, le bilan, le relevé de compte et les justificatifs des frais engagés doivent être joints.

Les associations sont totalement responsables de leur gestion. Elles doivent obligatoirement préciser dans tous les engagements passés avec des fournisseurs qu'elles n'engagent qu'elles-mêmes et en aucune manière l'École.

Il leur est interdit d'utiliser le papier à en-tête de l'École. Leur papier à en-tête doit mentionner leur siège social et la formule ci-après « L'École ne peut en aucune manière être tenue pour responsable des engagements pris par l'association... ». Tous les documents envoyés « en nombre » (mailings) et toutes les affiches réalisées par les associations doivent indiquer, en gros caractères, le nom de l'école et mentionner son adresse et avoir l'accord préalable de **Morgane LENEVEU**.

Aucune association et aucun élève ne peut procéder à des ventes, directement ou indirectement, dans les locaux de l'École, ou stocker des produits, quels qu'ils soient, à l'exception de vêtements portant le logo de l'École ou d'une Association de l'École, ou après autorisation exceptionnelle de la Direction.

Les membres du bureau de chaque association sont solidairement responsables des dettes de l'association. S'ils ne sont pas d'accord avec les décisions du reste de leur bureau, ils peuvent démissionner. Leur démission prend effet un mois plus tard. Jusqu'à ce jour, ils sont engagés par les décisions prises et devront éventuellement participer aux dettes de leur association, au prorata du nombre de membres du Bureau. Le Bureau peut, pour certaines opérations, demander un engagement collectif de tous les membres. **Les responsables des associations ne doivent engager aucune dépense de plus de 1 000 € sans vote du bureau et accord de la Direction.**

En cas de perte, les membres du Bureau doivent combler cette dernière de leurs deniers personnels, en se répartissant également la charge de la dette, avant de remettre leurs pouvoirs à un nouveau Bureau. Toutefois, les membres du nouveau Bureau peuvent décider d'assumer la dette du Bureau précédent. Il faut pour cela une décision prise à l'unanimité des membres du nouveau Bureau. En cas de solde positif, la somme disponible sera ajoutée aux cotisations associatives de l'année suivante.

Chaque association est responsable du bon fonctionnement des matériels qui lui sont confiés, de la sécurité et de la propreté des bureaux. Ces bureaux ne peuvent être utilisés en dehors des heures d'ouverture générale de l'École. Ils doivent être libérés au plus tard à 19H.

Les associations doivent souscrire des assurances pour le matériel de valeur dont elles disposent.

Remarque importante : il est interdit de signer des engagements avec des fournisseurs et prestataires de services pour une somme de plus de 1 000 € sans accord de la Direction. De même affiches, dossiers, journaux ne peuvent être imprimés sans accord préalable de la Responsable Communication du Groupe. Le nom de l'École ainsi que son logo doivent figurer en gras sur tous les documents.

3 INCIDENCES PEDAGOGIQUES ET NOTATION DES ACTIVITES

Attention : L'inscription à une association est obligatoire pour les étudiants inscrits à l'ESG (de la première à la quatrième année, facultative pour la 5^{ème} année).



- 3.1 **La participation a une association sportive ou de loisirs, UEJP, Chart ne donne pas lieu à notation à l'exception des membres du bureau**, des étudiants faisant parti de Projets Associatifs Autonomes validés par le Responsable associatif et aux étudiants inscrits à ces associations élaborant un projet spécifique (exemple : une compétition ou autre manifestation). Les autres étudiants doivent donc proposer un projet spécifique devant obtenir l'aval des membres du bureau ainsi que du Responsable associatif.
- 3.2 **Toute participation à une association n'ayant pas comme objectif la promotion de l'image de l'école ne donne pas lieu à notation.**

Les étudiants non membres de bureau seront notés **si et seulement si** ils ont fait preuve d'une implication au sein de l'association et ont permis l'animation de la vie associative de l'ESG.

L'association doit présenter en début d'année un projet qui sera étudié par la Direction.

Chaque bureau doit récapituler à la fin du mandat écoulé le bilan d'activité de son association ainsi qu'un bilan financier.

Le responsable du contrôle de l'association mettra une note à chaque étudiant compte tenu de l'implication de l'élève dans l'association. Toutes les notes seront ensuite validées par l'organe de direction associative.

3.3 Notation

3.3.1 De l'équipe

Les bureaux attribuent une note à chaque pôle. Le responsable de pôle attribue à chaque membre de son pôle une note pour que la moyenne des notes du pôle corresponde à la note donnée au pôle par le bureau. Ces notes ainsi définies sont validées et éventuellement ajustées par la direction qui sera en mesure de majorer ou minorer les notes moyennes par pôle en fonction de l'implication de chaque pôle.

3.3.2 De l'étudiant

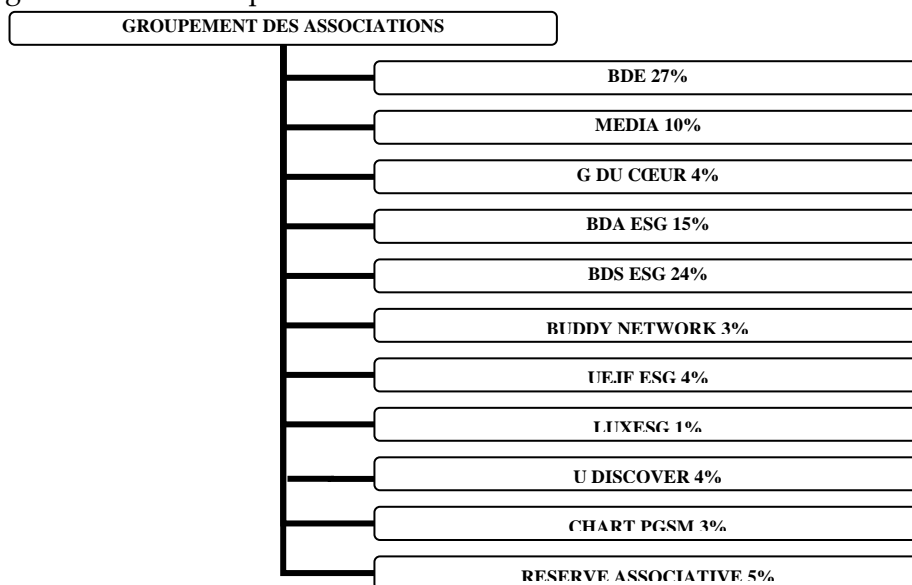
Les étudiants ayant réglé leur cotisation, ont une note proche de celle obtenue par leur équipe à l'exception de ceux dont la présence est nulle ou quasi nulle (note 6/20), ceux dont la participation est faible (note inférieure à 10/20) et ceux dont l'implication a été importante et décisive (note comprise entre 15/20 et 18/20).

Les étudiants inscrits de la première à la quatrième année à l'ESG doivent obligatoirement faire partie d'une association intégrée dans le relevé de note de l'étudiant auquel est conféré 1 ECTS par semestre.



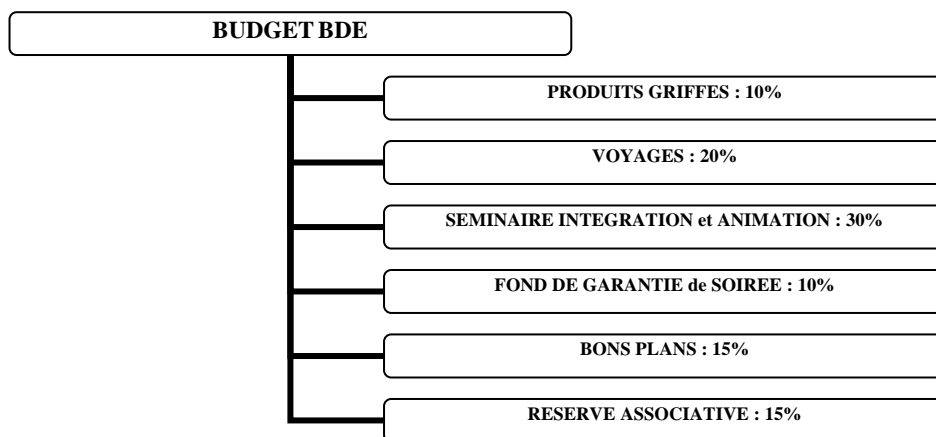
4 FINANCEMENT

Le budget associatif est reparti de la manière suivante :



Remarque importante : Une réserve équivalente à 15% de la cotisation versée doit être prévue dans le budget de chaque association.

Le budget du B.D.E. est réparti de la manière suivante :



Les cotisations doivent permettre d'offrir aux nouveaux entrants à l'école un produit griffé au sigle de l'école et de sponsoriser des vêtements griffés, de sponsoriser les voyages et les activités de week-end le séminaire d'intégration, désintégration et les animations, d'avoir un fond de garantie pour les soirées qui en principe doivent être équilibrées ou pour dépenses imprévues, de disposer d'un fonds de réserve pour tout nouveau projet associatif ayant reçu l'aval des Responsables Associatifs. Les sommes distribuées peuvent être récupérées et redistribuées à d'autres associations, à défaut d'activités dûment justifiées. Ces sommes seront versées en 2 fois avant le 03/11/09 et le 01/02/10.

N.B. : Le second versement sera effectif à l'issue de la remise du rapport d'activité du premier semestre avec les documents comptables ainsi que la situation de trésorerie.



5 AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1 Organisation des soirées du Groupe

- ◆ Soirée d'intégration (Fin Octobre)
- ◆ Gala de Noël
- ◆ Soirée après ski
- ◆ Cérémonie de remise des diplômes (organisé par la Direction)
- ◆ Soirée Printemps Mars - Avril
- ◆ Soirée de désintégration (Juin)

Ces soirées sont prévues dans des salles pouvant accueillir environ 600 à 1 000 personnes.

En dehors de ces soirées, le BDE ou toute autre association pourra organiser une soirée par an dans une salle à entrée libre pour environ 200 à 500 personnes, et ce après accord de la Direction. Il faudra planifier ces soirées afin qu'elles ne perturbent pas les autres.

5.2 Autres activités

Chaque classe peut faire un dîner de classe par an.

Voyages organisés :

- ◆ 1 séminaire ski (Janvier) organisé par le BDS ESG.
- ◆ 1 voyage à l'étranger (environ 1 semaine)
- ◆ 3 à 4 week-end en France ou à l'étranger
- ◆ ...

N.B.: Toutes les activités devront être annoncées dans la presse 1 mois à l'avance. Les affiches et les communiqués de presse seront remis au préalable à la Responsable de la Communication, Morgane LENEVEU, qui les remettra « en forme » gratuitement. Les frais d'impression sont à la charge des associations.

Toutes les associations doivent établir leur projet de manière professionnelle : définition précise et chiffrée des objectifs, étude de marché, planning d'action, budget, plan de trésorerie, affectation des responsabilités à chaque équipe, vote des budgets de gestion. Chaque projet doit être analysé et jugé selon les critères de gestion d'une entreprise. Les objectifs de notoriété doivent être évalués qualitativement et quantitativement. L'Ecole ne sponsorise jamais des manifestations qu'elle n'organise pas.

Remboursement des frais et gratifications des membres des associations : toutes les activités se font à titre bénévole ; il ne peut être question de percevoir une rétribution. Toutefois, **les frais engagés avec l'accord des bureaux seront remboursés sur justificatif**. A titre exceptionnel, des gratifications peuvent être attribuées de manières explicites et enregistrées dans les comptabilités. Le travail de la ESG Conseils Services doit être réservé aux élèves de l'E.S.G et des MBA-ESG.

En résumé, la vie associative doit être une école de démocratie, d'initiative, de rigueur, d'amitié et de bonne gestion.



5.3 COTISATION DES ELEVES :

Trois moyens de paiement ont été mis en place afin de régler les cotisations associatives :

- ◆ Par espèces à remettre au Centre de Documentation et d'Information (Bibliothèque) le 15 octobre 2009 au plus tard.
- ◆ Par chèque libellé à l'ordre de SESG et à remettre au Centre de Documentation et d'Information (Bibliothèque) le 15 octobre 2009 au plus tard.
- ◆ Paiement en ligne via l'extranet sur www.mypgsm.com

Les cotisations ont été fixées pour cette année à :

- ◆ 70 € pour les élèves de 1^{ère} année
- ◆ 70 € pour les élèves de 2^{ème} année
- ◆ 70 € pour les élèves de 3^{ème} année
- ◆ 70 € pour les élèves de 4^{ème} année
- ◆ 40 € pour les élèves de 5^{ème} année (incluant la cotisation aux Anciens Elèves jusqu'à décembre 2009)

Attention :

Tout règlement nous parvenant **après le 15/10/2009** sera majoré de 10€.

Tout règlement nous parvenant **après le 30/10/2009** sera majoré de 30€.

CONTACT :

Retrouvez l'ensemble des projets associatifs sur le portail associatif de l'école
www.esg.com rubrique Associations

Retrouvez toutes l'actualité des BDE sur
www.bdesg.com

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter le Responsable associatif :

Adrien Perrotta

responsable-associations@pgsm.fr

06 28 59 11 24

(Bureau situé au 31 rue saint Ambroise)